



# ASSEMBLÉE CITOYENNE

**2<sup>e</sup> promotion 2023-2024**

**Livret de suivi des mesures citoyennes**  
*1<sup>re</sup> édition*

---

**Juillet 2025**



# **ASSEMBLÉE CITOYENNE DE PARIS**

## **2<sup>E</sup> PROMOTION - 2023-2024**

### **Suivi des mesures citoyennes**

#### *1<sup>re</sup> édition*

L'Assemblée citoyenne est une instance délibérative et permanente de la Ville de Paris qui permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer directement à l'élaboration de l'action municipale depuis octobre 2021. Elle est constituée de 100 Parisiennes et Parisiens, sélectionnés selon deux méthodes pour sa première promotion : par tirage au sort parmi les inscrites et inscrits sur les listes électorales municipales, et par tirage au sort parmi les détentrices et les détenteurs de la Carte citoyenne de Paris, pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Ses membres ont la capacité d'émettre des propositions de vœu et de délibération sur des sujets rentrant dans le champ de compétences de la Ville, qu'ils soumettent au Conseil de Paris. Pour cela, ils évaluent les politiques publiques, auditionnent des élus, des agents et des experts, et délibèrent.

La deuxième promotion a travaillé de juillet 2023 à juin 2024. Elle s'est saisie du sujet des rues-jardins et a été saisie par l'exécutif parisien sur celui de la prévention et de l'accompagnement des personnes en situation de rue. Ces deux ateliers de travail, par l'intermédiaire de leurs porte-paroles, ont présenté au Conseil de Paris de juillet 2024 un « vœu citoyen », ainsi qu'une « délibération citoyenne », débattus et adoptés par les Conseillères et Conseillers de Paris.

A cette occasion, la Ville de Paris s'est engagée à donner un « droit de suite » aux membres de l'Assemblée citoyenne. Il s'agit de rendre publique, de façon régulière, l'état d'avancement des mises en œuvre des recommandations proposées par l'Assemblée citoyenne. C'est l'objet du présent du document.

Calendrier de la 1<sup>re</sup> promotion de l'Assemblée citoyenne :

- Juillet 2023 : Séance plénière de lancement des travaux ;
- Juillet 2024 : Fin des travaux, adoption des trois vœux en Conseil de Paris ;
- Juillet 2025 : Réunion « droit de suite » .

Ce document recueille :

- L'intégralité des recommandations adoptées dans le vœu et la délibération issus des travaux de l'Assemblée citoyenne ;
- Un point d'étape dans la mise en œuvre de ces recommandations par la Ville de Paris.

## Sommaire

- Suivi du Vœu relatif aux rues-jardins ..... 4
- Suivi de la Délibération relative à la prévention et à l'accompagnement des personnes en situation de rue ..... 6

**Ce document est mis à jour de façon régulière et rendu public.**

**Ce document est la première édition du « droit de suite » de la deuxième promotion.**

**Retrouvez plus d'informations sur les pages du site de la Ville de Paris consacrées à l'Assemblée citoyenne.**

*Pour chacune des recommandations du vœu et de la délibération adoptés, retrouvez l'état d'avancement de leur réalisation opérationnelle avec les trois icônes suivantes, ainsi qu'un court descriptif de leur état en juillet 2025.*



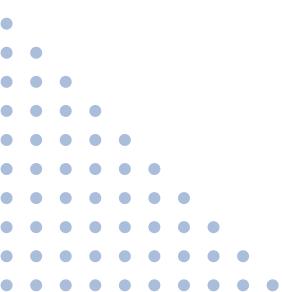
FAIT



EN COURS



NON RÉALISÉ



# 1

## SUIVI DU « VŒU RELATIF AUX RUES-JARDINS »



Rue Stephen Pichon (13<sup>e</sup>)



Rue de la Cour des Noues (20<sup>e</sup>)

©Ville de Paris

*Recommandations inscrites  
dans le vœu voté en Conseil de  
Paris*

*État  
d'avancement  
2025*

*Suivi des recommandations*

**1**  
**La Ville de Paris poursuit et accélère sa politique de végétalisation en s'engageant à transformer 100 rues en rues-jardins d'ici la fin de la mandature.**



Depuis 2020, début de la mandature, plus de 300 rues et places ont été végétalisées à Paris, dont 104 rues aux écoles.

A la suite de l'adoption du vœu de l'Assemblée citoyenne en juillet 2024, plusieurs projets ont été retravaillés pour augmenter leur ambition en matière de végétalisation. Ainsi plusieurs rues peuvent aujourd'hui être qualifiées de rues-jardins : rue Charles Moureu (13<sup>e</sup>), rue Stephen Pichon (13<sup>e</sup>), rue Mouton-Duvernet (14<sup>e</sup>), rue Emile Richard (14<sup>e</sup>), contre-allée de la rue de Meaux (19<sup>e</sup>), rue de la Cour des Noues et place Emile Landrin (20<sup>e</sup>)...

La Ville de Paris prévoit de végétaliser 50 rues supplémentaires durant l'hiver 2025/2026, dont 16 rues aux écoles.

Les projets de la rue des Couronnes (20<sup>e</sup>), de l'avenue Debidour (19<sup>e</sup>), de la rue du Commandant René-Mouchotte (14<sup>e</sup>), rue de la Fontaine à Mulard (13<sup>e</sup>), rue Sthrau et rue Baptiste Renard (13<sup>e</sup>), contre-allée rue de Ménilmontant (20<sup>e</sup>) ou encore rue du Jourdain (20<sup>e</sup>), dont la livraison est prévue avant la fin de la mandature, seront exemplaires et répondront ou tendront vers les objectifs de rues-jardins.

**2**

**Les rues-jardins font l'objet d'une ambition commune pour garantir leur qualité et leur contenu : à ce titre, la rue-jardin doit, par exemple, être déterminée par une surface perméable et de pleine terre d'au moins 50%.**



L'ambition portée par le concept de « rue jardin » est de créer un espace calme, luxuriant de végétation, propice à la détente, à la contemplation et à la fraîcheur. Elle doit offrir aux usagers une véritable expérience sensible du jardin.

Pour répondre pleinement à cette ambition, l'objectif est de végétaliser au maximum avec différentes strates végétales les rues et de tendre vers 50% de surfaces perméables et de pleine terre.

Pour atteindre cet objectif ambitieux, tout en prenant en compte la complexité de l'espace public parisien (présence de nombreux réseaux souterrains, usages existants, lignes de bus, accès pompiers...), la Ville de Paris explore également d'autres aménagements. Par exemple, la végétalisation au-dessus des réseaux, l'implantation végétale au plus près des façades, ou encore la végétalisation massive des façades. Ces alternatives visent à maintenir une haute qualité d'aménagement et à préserver l'expérience de nature recherchée dans ces rues-jardins.

3

**Le choix des futures rues-jardins et de leur aménagement fait l'objet d'une consultation renforcée des riverains et des établissements présents dans les quartiers.**



A l'occasion de la 3<sup>e</sup> votation organisée le 23 mars 2025, 66% des Parisiens et Parisiennes qui se sont exprimés ont répondu favorablement à la question posée par la municipalité : « Pour ou contre végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? ».

Les consultations des Parisiennes et Parisiens se poursuivent dans le cadre de la démarche Embellir Votre Quartier, au cours de laquelle le potentiel de végétalisation et de piétonnisation des rues est systématiquement étudié par les services, et où devront être identifiés un nombre minimum de projets d'aménagement de rues-jardins par quartier pour répondre à l'objectif de la votation.

4

**La Ville de Paris adopte et met en œuvre l'avis citoyen, référentiel commun défini par l'Assemblée citoyenne et présenté en annexe du présent vœu.**



Le vœu porté par l'Assemblée citoyenne a été voté en Conseil de Paris en juillet 2024, puis intégré au nouveau Plan Biodiversité 2025-2030 adopté au Conseil de Paris en mars 2025. Le référentiel défini par l'Assemblée citoyenne pour l'aménagement des rues-jardin sera pris en compte lors des études de chaque projet.

5

**Le déploiement des rues-jardins est un axe majeur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité parisienne et donc intégré au Plan Biodiversité 2024-2030.**



Le déploiement des rues jardins a été intégré en tant qu'action au Plan Biodiversité 2025-2030, véritable feuille de route de l'Exécutif parisien dans sa lutte contre l'érosion de la biodiversité

Rue Mouton-Duvernet (14<sup>e</sup>)Rue Charles Moureu (13<sup>e</sup>)

©Ville de Paris

# 2

## SUIVI DE LA « DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE RELATIVE À LA PRÉVENTION ET À L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE RUE »

### 1. INTERVENIR À DES MOMENTS CLEFS DU PARCOURS DES PERSONNES

#### 1.1. AU MOMENT DE LA SORTIE DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE



©Ville de Paris

<i>Recommandations inscrites dans la délibération votée en Conseil de Paris</i>	<i>État d'avancement 2025</i>	<i>Suivi des recommandations</i>
<b>1</b> <b>Proposer à tous les jeunes de pouvoir garder un lien à leur sortie de l'aide sociale à l'enfance et être accompagné dans leur projet jusqu'aux 25 ans.</b>		Afin de prévenir les situations de rupture et l'entrée dans la pauvreté des jeunes les plus vulnérables, l'Assemblée citoyenne a proposé d'agir plus fortement auprès des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance. Pour mettre en œuvre cette ambition, la Ville entend d'abord maintenir le lien avec les jeunes sortant de l'ASE après leurs 21 ans. Pour ce faire, elle poursuit le déploiement des services de suite dans les établissements d'accueil des jeunes confiés à l'ASE avec comme objectif le doublement du nombre de jeunes concernés d'ici à fin 2025.
<b>2</b> <b>Lancer et financer, à partir de l'observatoire parisien de la protection de l'enfance, une étude longitudinale sur le devenir des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance, à partir de l'entretien obligatoire des 17 ans et jusqu'à leurs 25 ans.</b>		La restitution d'une étude flash menée en interne par l'observatoire de la protection de l'enfance sur la situation des jeunes majeurs récemment sortis de l'ASE est prévue pour l'automne 2025 (Étude sur dossiers et entretiens semi directifs avec les jeunes majeurs, quelques mois après leur sortie). Il s'agit d'une première étape dans la connaissance de ces parcours.

## 1.2. POUR ÉVITER TOUT PASSAGE PAR LA RUE



©Ville de Paris

3

**Planifier la création d'au moins 3000 nouvelles places d'hébergement à Paris, au sein de lieux adaptés à la diversité des publics, et avec une attention particulière aux personnes en situation de handicap.**



La Ville de Paris a redoublé d'efforts pour développer l'offre d'hébergement d'urgence. Elle finance, seule, plusieurs sites de mise à l'abri, qu'il s'agisse de lieux disponibles quelques mois voire quelques années avant réalisation d'un projet pérenne (ancien lycée Valadon dans le 18<sup>e</sup> arr., crèche Rigoles dans le 20<sup>e</sup> arr., etc.), de sites nouvellement dédiés à cet usage ou de gymnases mobilisés en urgence.

Après la mise à l'abri de familles dans l'ancienne école Verneuil (7<sup>e</sup> arr.) et les sites Léon Bollée (13<sup>e</sup> arr.) et Rodier (9<sup>e</sup> arr.) ce printemps, vont ouvrir entre l'été et la rentrée 2025 les sites Olivier de Serre (15<sup>e</sup> arr.) et Cristino Garcia (20<sup>e</sup> arr.) qui accueilleront respectivement 80 personnes en familles supplémentaires ainsi qu'une cinquantaine de jeunes particulièrement vulnérables.

4

**Ouvrir un lieu pour accueillir les primo-arrivants au fur et à mesure de leurs arrivées à Paris pour « éviter l'accueil par le trottoir ».**



Le soutien aux personnes migrantes primo-arrivantes a été renforcé dès l'automne 2024 en ouvrant deux nouveaux accueils de jour, en complément de ceux qui existent déjà (Halte humanitaire pour les hommes isolés et Accueil de jour Aboukir pour les familles) :

- La halte humanitaire Diderot (12<sup>e</sup> arr.), gérée par la Fondation Armée Du Salut à destination des jeunes migrants en situation de rue, qui enregistre 3000 passages par mois depuis son ouverture ;
- L'accueil de jour Belleville (20<sup>e</sup> arr.), géré par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Ces établissements proposent un accompagnement adapté aux situations des migrants et des demandeurs d'asile. Ils viennent compléter l'offre parisienne destinée à subvenir à leurs besoins fondamentaux (alimentation, hygiène, etc.) que la Ville soutient notamment par la mise à disposition de locaux

### 1.3. AU MOMENT D'ENCLENCHER UN PARCOURS D'INSERTION, ET ACCÉDER EFFECTIVEMENT À SES DROITS



5

**Déplacer l'accompagnement social, administratif et de santé au plus proche des personnes en situation de rue et sur tout le territoire parisien.**



La Ville a adopté cette approche proactive proposée par l'Assemblée citoyenne à travers la création d'une équipe mobile constituée de six professionnels. En cours de recrutement, elle va, depuis ce printemps et grâce à la prise de poste des premiers professionnels recrutés, à la rencontre des personnes éloignées des services d'aide, dans les lieux qu'elles fréquentent au quotidien mais qui ne disposent pas de travailleurs sociaux (bains-douches, bibliothèques, etc.), dans une logique d'aller-vers les plus exclus pour les ramener vers les services sociaux, en complémentarité avec le travail des maraudes professionnelles.

6

**Permettre effectivement à toute personne vulnérable et notamment les personnes vulnérables séniors, en situation de handicap ou logés par des tiers, de bénéficier d'une première évaluation de sa situation et de ses besoins quel que soit le service social où elle se rend.**



Plusieurs réformes sont en cours de déploiement pour faciliter l'entrée des personnes en accompagnement, éviter les ruptures de parcours et lutter contre le non recours aux droits et garantir un accompagnement social de qualité en fonction des besoins de chaque public :

- Depuis avril 2024 et la fin de la spécialisation par public des permanences sociales d'accueil, les personnes sans domicile peuvent se présenter indifféremment dans n'importe lequel des trois établissements répartis dans Paris pour demander un accompagnement social. Cette réforme majeure permet d'assurer un accueil de proximité et une continuité de l'accompagnement des personnes.
- Depuis le 1er juin 2025, toute personne - y compris sans domicile - se présentant dans une maison des solidarités bénéficie d'un premier accueil destiné à recueillir ses besoins, identifier ses vulnérabilités et orienter la personne vers le service le plus à même d'y répondre.
- À compter de l'automne 2025, les maisons des solidarités seront mobilisées dans l'accompagnement social des publics sans domicile mais disposant d'un ancrage territorial stable. Ainsi les permanences sociales d'accueil sont recentrées sur les personnes sans domicile stable dont le besoin premier est l'accompagnement à l'hébergement ou au logement. L'accompagnement social global des publics les plus insérés qu'elles prenaient en charge jusqu'ici est amélioré en mobilisant le savoir-faire des maisons des solidarités dans une logique de proximité.

7

**Créer dans chaque arrondissement des commissions de veille sociale rassemblant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans la prise en charge des personnes sans-abris, pour suivre précisément l'ensemble des situations**



Une commission de veille sociale (CVS) a été mise en place dans chaque arrondissement depuis septembre 2024. Pilotée par la mairie d'arrondissement et animée par le représentant du Samu Social et de l'Espace Parisien des Solidarités, elle associe les représentants des acteurs sociaux mais également de l'espace public autour des situations de personnes en rue de l'arrondissement. L'objectif est de construire un plan d'action coordonné entre ces différents acteurs afin de permettre la sortie de rue de la personne, identifier des solutions d'hébergement, mais également s'assurer qu'une réponse aux besoins fondamentaux (accès à l'eau, à la nourriture, aux soins...) est bien garantie. Elle permet également de coordonner l'action des services de propreté avec celle des maraudes d'intervention sociale afin que la personne SDF soit informée des opérations de nettoyage concernant les déchets du campement.

En 2024, 65 commissions de veille sociale se sont réunies et ont proposé un plan d'action pour plus de 200 situations de personne en rue.

15 postes ont été créés sur le terrain en 2024-2025 pour mieux accompagner et suivre les parcours de sortie de rue en mobilisant l'ensemble des partenaires à l'échelle locale.

8

**Renforcer l'accompagnement juridique pour aider les personnes à régulariser leur situation administrative et ainsi accéder au logement social.**



Compte tenu de l'importance de l'accompagnement juridique des personnes alors que nombre d'entre elles sont en situation administrative précaire et que les conditions de régularisation se durcissent, le développement des permanences d'accès aux droits se poursuit : alors qu'en 2024, deux nouvelles permanences ont été ouvertes, neuf nouvelles permanences (deux en permanences sociales d'accueil, deux en centres d'hébergement et cinq en maison des solidarités) ont ouvert en 2025, portant à 46 le nombre de permanences d'accès aux droits ouvertes aux usagers.

9

**Etudier l'opportunité de créer une nouvelle aide financière adaptée au public vulnérable pour prévenir les situations de rues ou pour en faciliter la sortie.**



Dans le cadre de la révision du Fonds d'aide aux Jeunes, un nouveau motif d'aide a été créé, destiné spécifiquement aux personnes à la rue. Cette aide, pouvant aller en principe jusqu'à 500€, permet de couvrir l'achat de matériel de première nécessité.

## 2. LEVER LES OBSTACLES QUI EMPÊCHENT L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE PORTER TOUS SES FRUITS

### 2.1. POINT DE BLOCAGE : LA CRISE DU TRAVAIL SOCIAL



©Ville de Paris

10

**Renforcer les mesures d'attractivité et de fidélisation des travailleurs sociaux.**



Sur la protection de l'enfance, secteur sur lequel les taux de vacances sont les plus forts, plusieurs avancées ont été entérinées pour 2024-2025 :

- La mise en place d'une prime spécifique à la protection de l'enfance, pour les agents relevant de ce secteur ;
- La mise en place de parcours d'accompagnements pour faciliter l'intégration : pour les adjoints conseiller socio-éducatif (CSE) et prochainement pour les assistants socio-éducatifs ;
- Le renforcement du budget de formation qui a doublé en trois ans pour faciliter la montée en compétences et fidéliser les agents ;
- L'augmentation de l'accueil des apprentis, passé de 10 à 15.

Plus globalement, une campagne de communication pour faire connaître les métiers du social a été mise en œuvre.

11

**Améliorer les outils de travail, notamment numériques, des travailleuses et travailleurs sociaux pour éviter les ruptures de parcours.**



La Direction des Solidarités (DSOL) poursuit avec la Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN) un objectif d'urbanisation des systèmes d'information, c'est à dire le fait que l'ensemble des travailleurs sociaux accèdent à un outil commun ou des outils interopérables. A ce titre en 2024, l'outil SOLIS a été déployé pour les professionnels de l'aide sociale à l'enfance, soit la même base que pour la plupart des travailleurs sociaux de la DSOL. L'objectif est aujourd'hui que la gestion des aides facultatives soit opérée sur un même outil que celle des aides obligatoires, ou qu'a minima les personnes accompagnées soient référencées dans les deux systèmes afin d'avoir un parcours commun vis à vis de l'ensemble des travailleurs sociaux de la DSOL.

12

**Étoffer et faire monter en compétence les équipes administratives pour mieux accompagner les usagers dans leurs démarches administratives d'accès aux droits, aux côtés des travailleurs sociaux assurant l'accompagnement social.**



A partir de 2022, la création de services d'accès aux droits a été expérimentée dans les maisons des solidarités (MdS) des 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arr. pour proposer des bilans des droits sociaux légaux et extra-légaux aux usagers inconnus des services et un accompagnement aux démarches administratives sur certains dossiers d'aides légales, en articulation et en complémentarité des services sociaux.

S'appuyant sur un bilan mené en 2023, plusieurs mesures ont été actées début 2024 : la pérennisation de ces services et leur extension au sein de l'ensemble des MdS d'ici à fin 2025, ainsi qu'un périmètre d'intervention cible pour ces nouveaux services, à savoir :

- Mener des bilans des droits sociaux afin d'identifier des situations de non-recours aux aides légales et municipales ;
- Informer sur les aides municipales et aider à la complétude des dossiers ;
- Délivrer un premier niveau d'information et d'orientation sur l'ensemble des prestations d'aide sociale légale en identifiant les organismes compétents et en accompagnant l'orientation des personnes afin qu'elles engagent ou poursuivent leurs démarches ;
- Proposer un accompagnement renforcé pour les prestations sociales légales suivantes : allocation de solidarité pour les personnes âgées (ASPA), complémentaire santé solidaire (CSS), allocations logement CAF (APL, AL, ALS), allocations familiales CAF (AF, ARS), prime d'activité CAF, aides ponctuelles énergie (chèques énergie, coups de pouce énergie, etc.), allocation personnalisée à l'autonomie (APA), aide sociale légale à l'hébergement (ASH).
- Accompagner la prise de rendez-vous auprès des organismes délivrant des aides sociales (organismes de sécurité sociale) et des institutions donnant accès à des documents nécessaires à l'ouverture de droits : préfecture (titres de séjour), mairies (papiers d'identité).
- Participer à des actions d'aller-vers hors les murs, afin de toucher de nouveaux bénéficiaires (ex : permanences, informations collectives, etc.), d'aller au-devant des bénéficiaires des aides facultatives (ex : campagne d'appels des anciens bénéficiaires, etc.) ou de participer à des formations / informations / sensibilisations auprès des partenaires et du public.

## 2.2. POINT DE BLOCAGE : L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUTES ET TOUS



©Ville de Paris

13

### Continuer d'investir massivement dans la production de logement public.



La Ville de Paris s'est engagée à atteindre 40% de logements publics, dont 30% de logements sociaux, d'ici 2035. En 2024, la Ville a poursuivi cette politique ambitieuse avec le financement de 2 657 logements sociaux, dont 53 logements en pensions de famille. En 2023, ce sont près de 4 000 ménages sans domicile ou en logement temporaire qui étaient relogés par la Ville, l'État, Action Logement et leurs partenaires. La majorité, 3 313 ménages, a accédé à un logement social, soit 33% des attributions, contre 31% en 2022. Ce sont également 132 ménages qui ont accédé à une pension de famille et 522 à un logement en intermédiation locative via Solibail ou Louez Solidaire et sans risque.

En application des recommandations de l'Assemblée citoyenne, la Ville de Paris a impulsé un groupe de travail réunissant l'État et les services psychiatriques pour créer plus de résidences accueils afin d'accueillir davantage de personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques.

14

### Proposer, en parallèle du développement de l'offre, un soutien renforcé auprès des personnes sans domicile dans la préparation de leurs demandes de logement social.



Les personnes sans domicile rencontrent également des obstacles dans les démarches leur permettant d'accéder aux logements sociaux. C'est pourquoi, l'Assemblée citoyenne a émis l'ambition de renforcer l'accompagnement des personnes sans domicile dans la préparation de leurs demandes de logement social. Par conséquent, la Ville de Paris continue de renforcer son soutien auprès des personnes sans domicile dans leurs démarches d'accès au logement. Par exemple, la Ville de Paris a signé en 2024, un protocole avec les gestionnaires de Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) pour que les ménages prioritaires tels que les jeunes sans logement y accèdent plus facilement. La Ville de Paris et l'État ont également organisé un atelier dédié à ce sujet le 18 décembre 2024 avec les gestionnaires. Ce travail se poursuivra en 2025 afin de lever les freins identifiés à l'accès aux FJT pour les plus jeunes et les précaires.

15

### Lancer une campagne de communication massive afin d'inciter les propriétaires à confier leur logement au dispositif « louez solidaire ».



Un Plan d'actions autour de la relance de Louez Solidaire et sans risque a été finalisé en septembre 2024. Afin de mieux comprendre les avis et attentes des propriétaires qui confient leur logement au dispositif, une enquête a été réalisée fin 2024 auprès de 422 propriétaires, soit près de la moitié d'entre eux. Cette enquête éclairera la Ville de Paris sur les leviers pour capter de nouveaux logements et fidéliser les propriétaires impliqués dans le dispositif.

16

**Intensifier le chantier sur la mobilité dans les logements sociaux.**



Les bailleurs parisiens engagent, depuis de nombreuses années, des mesures en faveur de la mobilité, dont la participation à Échanger Habiter, la bourse d'échange des logements sociaux en Ile-de-France. Ce projet est réalisé sur une démarche volontaire inter-bailleurs dont les partenaires sont : Paris Habitat, RIVP, Élogie-Siemp, I3F, ICF Habitat, Efidis , 1001 Vies Habitat, Batigère Île-de-France, France Habitation, Logis-Transports, Erigère et Emmaüs Habitat.

Pour plus d'information :  
<https://www.paris.fr/pages/echanger-habiter-lancement-de-la-premiere-plateforme-pour-echanger-son-logement-social-a-paris-6134>.

En outre, en 2025, la DLH prévoit d'organiser une réunion ad hoc avec les bailleurs sociaux sur la possibilité de proposer aux locataires du parc social en sous-occupation d'accueillir des réfugiés dans le cadre de l'hébergement citoyen.

**2.3. POINT DE BLOCAGE : LE REGARD PORTE SUR LES PERSONNES SANS ABRI**



©Ville de Paris

17

**Sensibiliser davantage les Parisiennes et les Parisiens à la question de la pauvreté et encourager les espaces et moments de rencontres entre citoyens, associations, personnes sans-abris, etc.**



La DSOL multiplie les initiatives pour sensibiliser les Parisiens au sans-abrisme : organisation de la Semaine des solidarités, programmation d'actions et de formations de la Fabrique de la Solidarité, ouverture en juin 2024 d'une toute nouvelle Maison des réfugiés dans le 19<sup>e</sup> arrondissement conçue pour sensibiliser les Parisiens à la problématique de l'exil, etc. Les Parisiens n'ont jamais été aussi nombreux à œuvrer pour la Solidarité : plus de 18 000 abonnés suivent l'actualité et les actions de la Fabrique de la Solidarité et 2 000 personnes environ, parisiens et professionnels, ont participé à la Nuit de la Solidarité en janvier 2025, un record.

18

**Développer l'organisation de distributions alimentaires dans des lieux culturels.**



Le dispositif Art and food déployé par La Chorba et la Fondation Armée du Salut continue de se déployer. Pérennisé dans Paris centre depuis 2024, il a été expérimenté à l'été 2024 au musée de l'immigration dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Le développement du dispositif se poursuit avec de nouveaux partenariats : musée Carnavalet, théâtre du Châtelet, etc. La jauge est actuellement à 150 repas par jour.

19

**Créer un Observatoire dédié au sans-abrisme pour définir des indicateurs partagés, collecter des données pour mieux appréhender les phénomènes et suivre les évolutions, porter des actions et évaluer leurs effets.**



L'Observatoire Social de la Ville de Paris développe une démarche d'observation du sans-abrisme, dans le but d'améliorer la production et la diffusion de connaissances liées au sans-abrisme parisien. Il produit notamment annuellement, en lien étroit avec la DLH, des chiffres clés des personnes sans domicile. Ce document recueille et analyse les données de nombreux acteurs institutionnels et associatifs afin d'éclairer la situation parisienne.

L'Observatoire mène également des études quantitatives et qualitatives pour mieux comprendre les besoins et évaluer les politiques publiques parisiennes. Il co-pilote la Nuit de la Solidarité, opération de décompte annuelle des personnes sans-abri, mène des enquêtes ciblées, et accueille chaque fois que possible, des étudiant.es afin de promouvoir des recherches universitaires sur le sans-abrisme.

Enfin, il favorise le partage des savoirs expérientiels, professionnels et universitaires par l'organisation d'évènements visant à alimenter les politiques publiques. Une conférence a été organisée à ce titre le 1<sup>er</sup> avril 2025 à l'Hôtel de Ville et donnera lieu à différents livrables de synthèse à destination d'un large public sur la question des liens entre sans-abrisme et migration, des femmes sans domicile et des personnes âgées sans domicile.

20

**Affirmer un droit de suite et de suivi au présent Plan d'action.**



Le présent plan a fait l'objet d'une première restitution sous forme de flyer à l'occasion de la semaine des Solidarités début avril 2025, au cours de laquelle était organisée une table ronde sur le sans-abrisme et cours de laquelle des membres de l'Assemblée citoyenne ont été invités à exposer leur démarche et action.





**Direction de la Démocratie,  
des Citoyen.ne.s et des Territoires**

***Service de l'Engagement Citoyen et Associatif***

**Nous contacter :**  
[assembleecitoyenne@paris.fr](mailto:assembleecitoyenne@paris.fr)